VILLE D'ETTELBRUCK EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024 Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances : MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,

conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlesser, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.5

Objet: Création d'une prime « chef d'équipe »

Page 1/2

Le conseil communal,

Considérant que l'organisation des travaux des différents services techniques nécessite la responsabilisation de certains salariés de la carrière E assurant la gestion d'un groupe de collaborateurs et épaulant les préposés respectifs ;

Vu la proposition de texte du collège échevinal portant introduction d'une nouvelle prime permettant d'accorder à des chefs d'équipe une rémunération pour la responsabilité accrue de leur fonction :

Prime « chef d'équipe »

Le collège échevinal peut accorder, sur sa propre initiative ou sur proposition de la délégation du personnel, une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

- exerçant une fonction dirigeante et figurant dans l'organigramme comme « chef d'équipe »
- avoir sous sa responsabilité un groupe d'au moins 5 salariés, être responsable pour l'organisation du travail, la répartition des tâches, les remplacements et la gestion des plans d'organisation du travail
- Exceptionnellement et pour des raisons dûment motivées, le collège échevinal peut déroger à la condition du nombre de subordonnés fixé à 5.

La prime est liée à l'exercice de la fonction.

Elle ne peut être accordée qu'à 15% des salariés de cette carrière au maximum.

Entendu l'avis de la délégation des salariés ;

Vu la convention collective applicable pour le personnel salarié à tâche manuelle de la Ville d'Ettelbruck adoptée par le conseil communal dans sa réunion du 22 novembre 2021 ;

Vu le code du travail actuellement en vigueur;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

VILLE D'ETTELBRUCK EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024 Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,

conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlesser, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.5

Objet: Création d'une prime « chef d'équipe »

Page 2/2

décide à l'unanimité :

de créer une nouvelle prime « chef d'équipe » selon les modalités suivantes :

Le collège échevinal peut accorder une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

Le collège échevinal peut accorder, sur sa propre initiative ou sur proposition de la délégation du personnel, une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

- exerçant une fonction dirigeante et figurant dans l'organigramme comme « chef d'équipe »
- avoir sous sa responsabilité un groupe d'au moins 5 salariés, être responsable pour l'organisation du travail, la répartition des tâches, les remplacements et la gestion des plans d'organisation du travail

Exceptionnellement et pour des raisons dûment motivées, le collège échevinal peut déroger à la condition du nombre de subordonnés fixé à 5.

La prime est liée à l'exercice de la fonction.

Elle ne peut être accordée qu'à 15% des salariés de cette carrière au maximum.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire

Bob STEICHEN

Jean THOMAS